



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 12 mars 2018
N. réf : 100.101.01.01/FA

Préavis N° 02/2018

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA GRANDE SALLE ET LA CRÉATION DE NOUVEAU LOCAUX</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande de crédit de CHF 3'605'000.- TTC pour l'assainissement de la grande salle et la création d'une salle de classe et d'une salle des maîtres.

2. CONTEXTE

Lors de votre séance du 20 juin 2017, vous avez accordé à notre Autorité un crédit d'étude de CHF 115'000.- en vue d'assainir la grande salle.

Lors des travaux préparatoires, il s'est avéré qu'une solution devait être trouvée au sujet de la proximité entre le pavillon scolaire et ladite salle. En effet, au vu des normes en vigueur, notamment en matière de protection incendie, une distance minimale doit être respectée, ce qui n'est pas le cas en l'état. De plus, la démolition du pavillon amènera une plus-value certaine notamment du point de vue esthétique et apportera un éclairage naturel supplémentaire dans la salle.

Le pavillon étant actuellement occupé par deux classes, la Municipalité a pris contact avec la Direction des écoles afin de s'enquérir de leurs besoins futurs et de la nécessité de conserver le même nombre de locaux. Au vu des projections, la suppression de deux salles n'est pas envisageable.

Dès lors, plusieurs solutions ont été imaginées par le bureau d'architecte mandaté, à savoir :

- a. Création d'un nouveau pavillon avec deux salles de classe ;
- b. Création d'un nouveau pavillon avec une salle de classe et une salle des maîtres ;
- c. Création d'une salle de classe et d'une salle des maîtres sur le toit plat au nord de la grande salle.

Après avoir effectué une pesée des intérêts, la Municipalité a opté pour la 3^e proposition, celle-ci permettant notamment d'optimiser l'emprise au sol. Il est à relever que, ce faisant, l'actuelle salle des maîtres du bâtiment principal sera réaffectée en salle de classe permettant ainsi de maintenir le même nombre de locaux qu'actuellement.

3. Coût

Le projet qui vous est soumis par la Municipalité a été établi par le bureau d'architecture CCHE et se présente comme suit :

Travaux préparatoires (sans honoraires)	CHF	370'000.-	HT
Excavation	CHF	104'000.-	HT
Gros œuvre	CHF	1'073'000.-	HT
CVSE ¹	CHF	377'000.-	HT
Aménagements intérieurs	CHF	643'000.-	HT
Honoraires	CHF	408'000.-	HT
Frais + divers et imprévus + taxes	<u>CHF</u>	<u>370'000.-</u>	HT
TOTAL HT	CHF	3'345'000.-	
TVA 7,7%	<u>CHF</u>	<u>257'565.-</u>	
TOTAL TTC	<u>CHF</u>	<u>3'602'565.-</u>	

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 17 avril 2018

- Vu** le préavis N° 02/2018
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux d'assainissement de la grande salle et création de nouveaux locaux scolaires ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 3'605'000.-,
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire de CHF 3'605'000.-
- **D'amortir** ce montant, en 30 ans, soit CHF 120'166.67 par an, la première fois sur le budget 2019, par le compte à créer N° 3505.3313.1 « Amortissement - Rénovation grande salle ».

¹ Chauffage, ventilation, sanitaire et électricité

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 12 mars 2018 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 17 avril 2018.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire adjoint : 

André Reichenbach  Florian Aeberli

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel